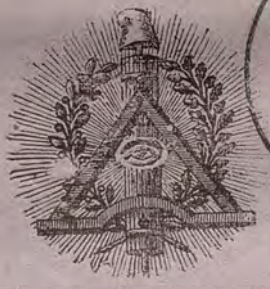
THÉATRE

RÉVOLUTIONNAIRE.



BIBLIOTHÈQUE
DU
SÉNAT.
1246

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

OU



Rencontre (la)
d'auberge
1. de
le Déjeuné Breton
1789.

REVOLUTIONNAIRE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

LA RENCONTRE D'AUBERGE, OU LE DEJEUNER BRETON.

Vincet amor Patriæ.... Ænéid. lib. VI.

SÉNAT.



EN BRETAGNE.

1789.

PERSONNAGES.

M. LE BARON,
Madame LA BARONNE, } Nobles Bretons.
M. L'ABBÉ DE TROTTENCOUR, }
M. VILAIN DE LA SAVONIERE, Secrétaire du Roi.
M. FRANCŒUR, Citoyen de Rennes, du Tiers-État.
JACQUOT, Valet de M. Francœur.
AUTRES DOMESTIQUES des Voyageurs.

La Scene ſe paſſe dans une Auberge, ſur la route de Rennes à Paris.

LA RENCONTRE D'AUBERGE, OU LE DÉJEUNER BRETON.

SCENE PREMIERE.

LE BARON, LA BARONNE, L'ABBÉ DE TROTTENCOUR.

L'ABBÉ.

BON Dieu, M. le Baron! quel temps! quels chemins! une voiture renverſée... & des boues... des boues!... J'ai cru, d'honneur, que nous ne parviendrions jamais à cette maudite auberge, où, pour comble de déſagréments, nous ſommes relégués dans ce dégoûtant ſallon, la ſeule chambre de la maiſon, qui ſoit habitable; & encore faut-il y admettre tous les Voyageurs, allants ou venants, ſans nulle diſtinction, tous gens dont nous pourrions

très-bien nous paſſer.... En vérité, je ſuis tout diſloqué. (*Il s'aſſied*).

LE BARON.

L'Abbé n'a donc jamais voyagé ?

L'ABBÉ.

Au contraire, & même très-ſouvent. Mais j'ai toujours ſu mieux choiſir & les lieux & la ſaiſon.

LA BARONNE.

Cependant, moi, qui ne ſuis qu'une femme, je ne m'en trouve pas fort incommodée.

L'ABBÉ, *en minaudant.*

Au ſurplus, belle Dame, il eſt aiſé d'oublier de pareilles fatigues, quand on a le bonheur de les partager avec vous.

LA BARONNE.

Fort bien. Mais puiſque vous êtes ſi délicat ſur le choix des ſaiſons, à quoi bon préférer celle-ci pour aller & venir en Bretagne ?

L'ABBÉ.

Par une raiſon bien ſimple, Madame. Vous n'ignorez pas qu'à Paris l'argent ſe diſſipe comme la fumée. Je me ſuis trouvé très à court, &, profitant de l'époque du renouvellement de mes baux, la néceſſité m'a donné des ailes, j'ai volé tout d'un trait à mon Abbaye de... & je retourne dans la Capitale, un peu moins léger, que je n'en étois parti.

LA BARONNE.

Je parierois même que l'Abbé a trouvé le ſecret d'augmenter ſes baux.

L'ABBÉ.

Eh Madame... vous pourriez fort bien gagner.

LA BARONNE, *à part.*

Malheureux Fermiers! (*haut.*) ainſi donc vous allez de nouveau rentrer à Paris, pour *diſſiper en fumée* tout l'or dont vous êtes chargé.

L'ABBÉ.

Toujours des épigrammes, Madame la Baronne. Mais vous ſavez qu'il eſt indiſpenſable de tenir un rang... de...

LE BARON, *bruſquement.*

Quant à moi je n'approuve nullement cet uſage pernicieux d'aller s'enfouir ainſi dans l'oiſiveté d'une Capitale, pour y diſtribuer, ſans raiſon & ſans utilité, à des gens de tous états, & entre nous, l'Abbé, de tout ſexe, le produit des terres, qu'on ne devroit conſciencieuſement répandre que ſur les Cultivateurs.

L'ABBÉ, *avec légéreté.*

Tu quoque Brute! ah! la partie n'eſt pas égale.... Mais j'apperçois un renfort.

LE BARON.

C'eſt ce ſieur Vilain de la Savoniere.

L'ABBÉ.

Nom qui promet beaucoup.

SCENE II.

LES PRÉCÉDENTS, M. VILAIN DE LA SAVONIERE.

L'ABBÉ.

JE baise les mains à M. Vilain de la Savoniere.

M. VILAIN.

Serviteur à M. & à Madame la Baronne, salut à M. l'Abbé de Trottencour.... Mais quoi! est-il possible que je puisse vous rencontrer ici, étant parti trois heures plus tard que vous?

L'ABBÉ.

Très-possible, M. Vilain... voiture versée, chevaux détestables....

M. VILAIN.

Ah! j'entends à présent.... Il faut espérer que le reste du voyage sera plus heureux, & sur-tout notre séjour à Paris, où vous savez, entre autres choses, que je vais solliciter une charge noble pour mon fils aîné, & une Abbaye pour mon cadet.

L'ABBÉ.

Solliciter n'est pas ici le mot Monsieur. On sollicite & l'on obtient une charge noble, ou une abbaye, comme récompense due à l'ancienne &

véritable nobleſſe ; mais des gens comme vous (*avec dédain*) ne ſollicitent rien, & ils achetent tout.

M. VILAIN.

L'Abbé, l'Abbé... vous êtes un petit ingrat... vous oubliez que vous avez eu beſoin de moi plus d'une fois, & ſans vous reprocher....

L'ABBÉ, *lui mettant la main ſur la bouche.*

Allons, allons, ne voyez-vous pas que c'eſt une pure plaiſanterie que je vous fais là ? Soyez aſſuré que j'eſtime infiniment les gens de votre claſſe, & que la maiſon de M. Vilain de la Savoniere me ſera toujours précieuſe.

M. LE BARON.

Finiſſons, Meſſieurs, toutes ces balivernes, & ne ſongeons qu'à nous occuper ſérieuſement des démarches que nous devons faire auprès des Miniſtres ou du Public, pour diſſiper l'illuſion qui paroît régner en faveur de nos petits Bourgeois Bretons.

LA BARONNE, *à part.*

Le beau projet ! & vraiment patriotique !

LE BARON.

Pour vous, l'Abbé, je ne ſuis nullement embarraſſé ſur la dextérité que vous emploierez dans votre miſſion. Maître paſſé, par état, dans l'art d'intriguer, conſommé dans les uſages de la Cour & de la Ville, allié par votre naiſſance à de grandes

Maiſons, hardi, ſouple & adroit comme vos confreres, & ſur-tout grand coureur de ruelles, vous ne pouvez que vous promettre du ſuccès, & je n'ai point d'autres inſtructions à vous donner. Vous, Monſieur Vilain, faites nous des créatures, & pour y parvenir, ſemez, ſemez de l'argent; c'eſt entre nous ce que vous pouvez faire de mieux. Quant à moi, Noble Breton de la premiere ſouche, qui n'ai ni les manieres inſinuantes de l'un, ni les moyens victorieux de l'autre, j'agirai en vrai Chevalier, je m'entourerai, à Paris, de tous les Nobles Bretons que j'y pourrai rencontrer; & tous armés de nos droits & de nos priviléges, auſſi antiques qu'inconteſtables, nous les ferons valoir de toutes nos forces, & nous ferons tant de bruit, qu'il faudra bien que nous l'emportions ſur nos obſcurs rivaux.

M. VILAIN.

Bravo, bravo, Monſieur le Baron! mais il me ſemble que nous parlerions beaucoup mieux à table... je meurs de faim... allons, qu'on nous apporte à déjeûner.... Mais quel autre Voyageur nous arrive?... La maudite rencontre! c'eſt ce Francœur, l'un des Coryphées du Tiers-État.

L'ABBÉ.

Quoi? cet Ergoteur éternel dont j'ai entendu parler?

LE BARON.

Dites plutôt un entêté, un opiniâtre, un rebelle; c'eſt

c'eſt le bruit commun ; car je ne le connois pas autrement.

LA BARONNE, *à part.*

Au moins celui-ci donnera des raiſons.

M. VILAIN.

Mais ne pourrions-nous pas nous débarraſſer de ſa compagnie ?

L'ABBÉ.

Et non, Mons Vilain, puiſque dans toute la maiſon, il n'y a à choiſir qu'entre cette chambre & l'écurie. Il vient, Meſſieurs, tenons-nous fermes.

LA BARONNE.

L'entretien ſera vif.

SCENE III.

LES PRÉCÉDENTS, M. FRANCŒUR.

M. FRANCŒUR.

PARDON, Madame & Meſſieurs, ſi je viens vous importuner de ma perſonne, mais vous ſavez, ainſi que moi, que dans cette Auberge....

LA BARONNE.

Nous le ſavons, Monſieur, & nous aurons le plaiſir de déjeûner enſemble. (*Le Baron le regarde de travers.*)

M. FRANCŒUR.

C'eſt beaucoup trop d'honneur que vous me faites, Madame.

L'ABBÉ, *en perſifflant.*

On ne ſauroit trop avoir de bonnes connoiſſances, & je ſerai charmé, Monſieur, de faire la vôtre.

M. FRANCŒUR.

M. l'Abbé eſt très-poli... & je ſuis, autant que je le dois, reconnoiſſant d'une avance auſſi flatteuſe.

M. VILAIN.

Mais à quoi tient donc ce maudit déjeûner? que ne l'apporte-t-on?

M. FRANCŒUR.

Vous avez, ne vous déplaiſe, Meſſieurs, une foule de domeſtiques qui s'amuſent en-bas, ſans ſonger à leur Maître. Je vais faire monter le mien, ſi vous le permettez, & vous n'aurez pas à vous plaindre de ſon activité. Jacquot, Jacquot.

SCENE IV.

LES PRÉCÉDENTS, JACQUOT.

JACQUOT.

ME v'là, Monsieur.

M. FRANCŒUR.

Descends vîte, mon enfant, apporte-nous le déjeûner, & prie en-même-temps de t'aider ces Messieurs qui sont en-bas.

JACQUOT.

Queux Messieurs?

M. FRANCŒUR.

Mais... les gens qui appartiennent à toute cette Compagnie.

JACQUOT.

Ah! parguienne, oui! j'nons qu'à nous en rapporter à eux... ça n' finiroit pas.... J'descends & je remonte tout seul. (*Il descend.*)

L'ABBÉ.

Le Général Jacquot a de l'énergie.

LE BARON, *brusquement.*

Et qui n'en a pas maintenant? c'est la maladie épidémique.

M. FRANCŒUR.

Ah, Monsieur le Baron ! qu'il seroit à souhaiter que cela fût vrai ! J'entends cette énergie fondée sur les sentiments de la justice, & du véritable Patriotisme. Et quels heureux effets ne pourroit-on pas se promettre d'une crise aussi favorable !

Le Baron fronce le sourcil, l'Abbé pirouette, & M. Vilain tourne le dos.

LA BARONNE, *à part.*

Bon ! voila la conversation qui s'engage.

JACQUOT, *revenant.*

T'nez, Messieurs, v'la tout ce que j'ai pu apporter, & je vais tout droit chercher le reste... Quant à ce qu'est de vos Messieurs d'en-bas, y disont comme ça qu'i sont las... qu'i viendront quand ils auront bu un coup.

Il s'en va, & pendant tout le reste du déjeûner les autres Domestiques paroissent de temps en temps, Jacquot va & vient, prenant quelquefois part à la conversation.

SCENE V.

LES MÊMES.

L'ABBÉ.

MONSIEUR Francœur va ſans doute à Paris?

M. FRANCŒUR.

Oui, Monſieur.

M. LE BARON.

Et il ne faut pas lui demander dans quelle intention. Sans doute que Monſieur n'a reçu d'autre miſſion, que celle d'y traverſer, de tout ſon pouvoir, les démarches des deux premiers Ordres, & préparer d'avance le triomphe du troiſieme.

M. FRANCŒUR.

Point du tout, Monſieur le Baron; mon voyage n'a pour but que des affaires purement perſonnelles.

M. L'ABBÉ.

J'admire, ſur-tout, en M. Francœur, cette ſublime diſcrétion d'un agent du haut Tiers.

M. FRANCŒUR.

Ne plaiſantons point, Meſſieurs; rien n'eſt plus vrai que ce je vous ai dit. Je n'ai aucune miſſion, ni publique ni ſecrete; & à parler franchement, je la regarderois comme à peu-près inutile;

le Miniſtere eſt ſuffiſamment inſtruit de nos débats & de nos réclamations reſpectives; tout le monde a été écouté; & ſi le champ reſte encore ouvert, ce ne peut plus être que pour l'intrigue, ou les manéges particuliers..... Mais nous autres nous n'intriguons pas.

M. LE BARON.

Vous n'intriguez pas, Meſſieurs, vous n'intriguez pas! Eh qu'avez-vous donc fait juſqu'ici, à commencer par votre Députation en Cour; d'après votre refus formel d'accéder au renouvellement des pouvoirs de la Commiſſion Intermédiaire, & de la création d'une autre Commiſſion pour la chiffrature, ſous le prétexte qu'on devoit préalablement diſcuter votre ſéditieux mémoire, ſur le changement à établir dans la conſtitution des trois Ordres?

L'ABBÉ.

N'eſt-ce pas annoncer ouvertement le projet d'anéantir cette même conſtitution, & viſer directement à la Démocratie?

M. VILAIN.

N'eſt-ce pas prétendre ridiculement à faire contre toute juſtice, la loi aux deux Ordres, & à la Nobleſſe ſur-tout, dont je ſuis membre?

LE BARON.

Et ces Emiſſaires cachés, que vous entretenez

à la Cour & dans la Capitale, & ces soulevements particuliers, que vous avez fomentés dans la Bretagne, par des écrits scandaleux, anti-patriotiques & inconstitutionnels.... Et les désordres qui en ont été la suite..... L'insolence de vos Etudiants..... Le sang des Citoyens répandu..... Tous ces troubles, Messieurs, n'est-ce pas vous qui les avez suscités? Et vous n'intriguez pas dites-vous? corbleu! vous n'intriguez pas?

M. VILAIN.

Vous faites plus, vous vous révoltez contre la Noblesse, qui vous protége; & détruisez les formes antiques.

L'ABBÉ.

Vous insultez le Parlement, & manquez de respect au Clergé..... Buvons, Messieurs.

JACQUOT, *à part.*

Hé bondieu, bondieu! comme i sont acharnés sur mon pauvre Maître! Comment va t'i s'tirer de là?

LA BARONNE.

Messieurs, Messieurs, de la douceur, & surtout de la justice. Vous êtes trois contre un, & vous accablez Monsieur tous à la fois, sans lui donner le temps de vous répondre.

JACQUOT, *à part.*

V'la une brave femme au moins, quoiqu'elle soit noble.

L'ABBÉ.

Allons, Monsieur Francœur, avouez de bonne foi que vous vous tenez pour battu, ... & pour vous consoler, *Buvez, c'est un parti fort sage*, a dit un grand Homme, qui n'étoit pas notre ami (1).

M. FRANCŒUR.

Je vois, Monsieur l'Abbé, que vos connoissances s'étendent bien au de-là de votre bréviaire, & je sais véritablement les apprécier. Mais Messieurs, pour en revenir, si je ne me tiens pas absolument pour battu, au moins j'avouerai que j'ai le timpan si fortement ébranlé du torrent de paroles que vous venez de lancer sur moi, avec tant de rapidité, qu'à peine j'aurois pu les comprendre, si elles n'étoient précisement les mêmes, que celles accumulées & répétées chaque jour, depuis si long-temps, par les deux premiers Ordres, pour incriminer le troisieme. Expressions vagues & entiérement vides de sens dans leur application; propos plus que hasardés, & qui ne prouvent jamais que ce qui est en question.

LA BARONNE, *à part.*

Je commence à avoir bonne opinion de ce M. Francœur.

M. FRANCŒUR.

Je tâcherai donc, Messieurs, de repousser votre

(1) Voltaire, Poëme de la Pucelle.

terrible

terrible ſortie, par la réponſe la plus ſuccincte poſſible, afin d'éviter des répétitions trop faſtidieuſes de faits, de réclamations, de reproches & de juſtifications réciproques. J'établirai d'abord, que depuis l'inſtant où les Parlements (que le ciel ſeul peut récompenſer de leurs bonnes intentions,) ont décidé, d'après la raiſon, que les impôts ne pouvoient être conſentis que par la Nation aſſemblée, une grande vérité juſqu'alors trop méconnue, a frappé tous les eſprits; il a été généralement adopté, ſoit ouvertement par les gens raiſonnables & citoyens; ſoit tacitement par les gens avides, intéreſſés ou prévenus, qu'un fait de droit naturel, civil ou politique, & dans une Nation peuplée de vingt-quatre millions d'Individus, vingt-trois millions doivent, en bonne arithmétique, au moins équivaloir à un ſeul. Qu'en conſéquence cette Nation étant diviſée en trois Ordres, dont les deux premiers, les plus riches & les plus puiſſants, ne ſont que dans la proportion d'un à vingt-trois, avec le troiſieme, ſur lequel tombent toutes les charges & les Impôts, & à qui l'on doit, ſans contredit, le produit de la Cultivation, le Commerce, les Manufactures, la Population, toute la force & toute la proſpérité d'un Etat floriſſant, on a penſé que lorſqu'il étoit queſtion de réunir ces trois Ordres, pour contribuer à la félicité publique & individuelle, ſi l'unité députoit comme deux,

les vingt-trois avoient bien le droit d'en faire autant, & de voter en égale proportion.

Cette vérité a d'abord été unanimement accueillie par les vingt-trois millions d'Individus, comme vous le croyez ſans peine. A l'égard du million reſtant, les uns l'ont admiſe loyalement, comme bon Citoyens, comme Hommes enfin. D'autres, & en effet c'eſt le plus grand nombre, ont bien été frappés de ce trait de lumiere; mais entraînés par une force majeure, & combinée de l'intérêt perſonnel avec les anciens préjugés du ſyſtême féodal; le deſir de conſerver des priviléges abuſifs, mais utiles à eux ſeuls, & l'eſprit de corps ſur-tout, le plus redoutable fléau des grandes Sociétés, ils ſe ſont publiquement refuſés à l'évidence. Alors ont retenti de toutes parts, ces grands mots qui n'en impoſent qu'aux oreilles; on a réclamé *les Formes antiques*, on a crié aux *Changements inconſtitutionnels*, *à la Démocratie*, *à la Révolte*! Des écrits pour & contre, tant bons que mauvais, ont inondé le Public; & je crois certainement, Meſſieurs, que ſur ce dernier article, les deux partis oppoſés n'ont rien à ſe reprocher mutuellement.

La Bretagne, notre chere & trop malheureuſe Patrie, a payé, plus que les autres Provinces, ce tribut à la vérité & aux paſſions. Déja le Tiers-

Etat, c'eſt-à-dire un nombre (1) beaucoup plus fort que les quatre-vingt-dix-neuf centiemes des Individus Bretons, voyoit, avec une douce émotion, luire ce jour favorable, où la Nation & l'équité naturelle reprenant leurs droits, il alloit enfin ſortir de ſa longue & injuſte oppreſſion. Perſuadé qu'il en eſt du corps politique, à peu-près comme du corps humain, auquel il faut des aliments & des ſoins proportionnés à l'âge & aux circonſtances, pour conſolider ſa conſtitution, ſi elle eſt ſaine, & la refondre ou réformer, ſi elle eſt vicieuſe. Le Tiers-Etat, dis-je, avoit conſenti, avec tranſport un changement de conſtitution, propoſé par un Miniſtre vraiment patriote, agréé par un Roi pere de ſes Peuples, admis généralement par les autres Provinces, & applaudi de tous les cœurs français. En conſéquence il ſe préſente devant les deux Ordres, avec des demandes d'autant plus juſtes, qu'elles ſont fondées ſur le vœu unanime de la Nation, celles d'être mieux repréſenté dans les Etats. Qu'en arriva-t-il? pour éluder ſes demandes, vous lui propoſez de renouveller les pouvoirs de la Commiſſion Intermédiaire, & d'en créer une autre pour la chiffrature. Il vous répond qu'il délibérera ſur

(1) Le nombre du Tiers-Etat, en Bretagne, eſt à celui des deux autres réunis, comme deux cents eſt à un.

tous ces points après avoir été entendu sur ses réclamations dans les Etats (1). Là-dessus, résolutions prises par les deux premiers Ordres, de continuer d'agir seuls en Etats assemblés; serment solemnel & renouvellé par acclamation, par les Gentilhommes, » de n'entrer jamais dans aucune » administration publique, autre que celle des » Etats, formée & réglée sur la constitution » actuelle, & les réglements de cette Assemblée; & » qu'ils n'y coopéreront jamais par leur pré- » sence, ni d'aucune autre maniere. Que si aucun » Gentilhomme consentoit à être membre d'une » pareille Assemblée, vous le regarderez comme » déshonoré, & sous le serment de l'honneur, » vous le jugez traître à la Patrie. » Serment téméraire, injurieux envers vos Compatriotes, absolument immoral, & de toute nullité. Mais d'après la connoissance du cœur humain, d'après mille exemples de semblables engagements anti-patriotiques constatés par l'histoire (2), tout bon Français est assez équitable, pour ne recon-

(1) Voyez Lettres à la Noblesse de Bretagne.

(2) On sait que Catilina & ses Conjurés signerent de leur sang le serment d'exterminer la République Romaine; & dans notre Histoire, tout le monde connoit les engagements & les profanations des Chefs de la Ligue, &c. &c.

noître, dans un pareil ſerment qu'une effervescence du moment, la premiere exploſion de toutes les facultés de l'intérêt perſonnel, qui ſe ſent griévement léſé & la force compulſive & poignante de l'eſprit de corps, qui ne voit rien hors de ſes limites. mais il y a tout lieu d'eſpérer que la paſſion le cédera enfin à la raiſon; que les Nobles Bretons finiront par être Hommes, & que cet inconcevable ſerment reſtera ſans effet. Cependant, dans l'attente que cette juſtice lui ſoit rendue, à qui le Tiers-Etat s'adreſſera-t-il dans ſa détreſſe? A ſon Protecteur naturel, au Roi; & c'eſt ce qu'il a fait d'après vos Arrêtés & votre déni formel de juſtice. Or dans cette démarche, Monſieur le Baron, je ne vois pas la moindre apparence *d'Intrigues*, *de Révoltes*, ni de prétentions à *la Démocratie.*

Depuis ce temps, l'Etat de notre malheureuſe Province n'a fait qu'empirer. La morgue, l'arrogance & l'obſtination d'un côté; de l'autre la conviction d'un droit généralement reconnu, l'amer & profond reſſentiment provoqué par le mépris & la crainte d'une perpétuelle oppreſſion, ont verſé l'aigreur dans tous les eſprits; les cœurs ſe ſont reſſerrés, les haines réciproques ont été fomentées à deſſein; on a armé le Peuple contre le Peuple; & des Bretons ont verſé le ſang de leurs freres!... Et pour comble d'ignominie, un Tribunal ſuprême

a ſuſpendu, contre toutes les loix (1), la procédure entamée à ce ſujet par les Juges légitimes ? Veuille le Ciel punir, dans ſa colere, les Auteurs de ces atroces complots, & que leur mémoire reſte à jamais en exécration!.... Mais non.... Détournons plutôt les yeux de ces ſcenes d'horreurs. Tirons un voile épais ſur les complices du crime, & ſur ces malheureuſes victimes; & s'il a fallu néceſſairement que le ſang Breton fût verſé, qu'il puiſſe du moins ſervir à cimenter l'union entre nos Concitoyens.

LA BARONNE.

Ah! vous avez bien raiſon, Monſieur Francœur, il vaut beaucoup mieux oublier les coupables (2).

LE BARON, *ému.*

Oui... mais moi... je n'ai point trempé dans tout cela.

(1) Voyez le Diſcours des Avocats, aux Chambres aſſemblées, du 30 Janvier 1789.

(2) Notre Baronne a des ſentiments bien différents de ceux de cette Dame de condition, qui dans ces jours de meurtres, s'eſt tenue conſtamment à ſes fenêtres, avec deux piſtolets à la main, en criant : *Eſt-ce un Etudiant qui paſſe ?* Ce trait nous paroît incroyable, ſur-tout de la part d'une femme, & dans nos mœurs actuelles; & il pourroit bien reſſembler à tant d'autres, dictés par l'animoſité, trop ſouvent auſſi fauſſe qu'injuſte.

L'ABBÉ.

Allons, Monsieur l'Orateur du Tiers, reprenez haleine, & buvez... aussi bien ai-je quelques petites observations à faire sur votre très-pathétique & sur-tout très-longue tirade. Vous nous donnez comme un axiome victorieux, ce que je ne regarde tout au plus, que comme une hypothese. Vous supposez que 23 millions d'individus doivent au moins équivaloir à un million. Cela pourroit être vrai dans un commencement de société; mais dans un Royaume aussi ancien, aussi floriſſant que la France, où le Clergé, par son état, & la Noblesse par ses services, ont toujours tenu, & doivent tenir le haut rang, où ils ont joui, de tout temps, des biens, des honneurs, des dignités, & de la plus grande portion de la considération publique, ne doivent-ils pas former de même la plus importante partie de la Nation? La prépondérance ne leur est-elle pas dévolue de droit? L'opinion n'a-t-elle pas toujours été de leur côté? & l'opinion n'est-elle pas *la Reine du monde?* Cessez donc d'assimiler à deux Ordres aussi respectables, une foule précaire de gens obscurs, & qui se trouvoit jadis fort heureuse d'être leur Esclave.

M. FRANCŒUR.

Ainsi donc, Monsieur l'Abbé, s'il arrivoit, par un malheur qui n'est pas impossible, qu'une guerre

ſanglante & une mortalité, épargnant la plus grande partie du Tiers-État, accabla ſſent les Ordres du Clergé & de la Nobleſſe de Bretagne, & de 10,000 individus qu'ils compoſent, les réduiſiſſent à 100. Ces deux Ordres, ne payant pas à beaucoup près comme cent, voteroient comme deux dans les aſſemblées, tandis que les deux millions environ du Tiers, pateroient toujours comme deux millions, & ne voteroient que comme un. Mettez la main là, M. l'Abbé, ſondez votre cœur, ſoyez franc, & répondez.

L'ABBÉ.

Une ſuppoſition n'eſt pas une raiſon.

M. FRANCŒUR.

Mais quand une ſuppoſition eſt juſte, ne vaut-elle pas une preuve? Et ne voyez-vous pas qu'en diminuant ainſi votre nombre, & conſervant vos mêmes avantages, je n'ai eu d'autre deſſein que de vous faire ſentir, avec la derniere évidence, la prodigieuſe & révoltante inégalité dans les avantages reſpectifs des trois Ordres, qui réſulteroit de l'admiſſion de vos principes? Vous fondez enſuite toutes vos prétentions ſur l'opinion; elle eſt, dites-vous, *la Reine du monde*, ſoit; mais par malheur, Monſieur l'Abbé, pour la ſolidité de votre argument, comme tout change dans le monde phyſique & moral, à plus forte raiſon, l'opinion doit changer auſſi; & aujourd'hui vous

êtes

êtes forcé de reconnoître que l'opinion contraire à la vôtre a prévalu ; qu'elle eſt en France, de 23 contre un, & de 200 contre un en Bretagne. Or, comme dans les changements d'opinion, qui influent ſur la deſtinée d'un état, on doit naturellement s'attendre à des révolutions lorſqu'il y a conflit, & que, ſelon les loix de la phyſique, le fort finit toujours par l'emporter ſur le plus foible ; je tremble moi, que les 23 ou les 200 individus, après avoir fait inutilement toutes les avances que l'humanité, la raiſon & la décence pouvoient leur ſuggérer, ne terminent enfin tous les débats en abſorbant *l'Unité*.

LE BARON.

Ce raiſonnement me ſemble aſſez juſte.

LA BARONNE.

Ainſi l'Abbé ne nous a débité que des phraſes.

M. FRANCŒUR.

Vous avouerez donc, Monſieur l'Abbé, que ce que vous n'avez regardé tout-à-l'heure que comme vraiſemblable, *pour un commencement de Société*, devient abſolument vrai dans la circonſtance préſente, puiſque ce commencement ou renouvellement de ſociété, eſt toujours provoqué par l'oppreſſion devenue intolérable. Par ce même principe eſt également détruit tout le reſte de votre aſſertion ; ſauf les petites gaietés, non moins honnêtes que délicates, que vous adreſſez ſi libé-

ralement au Tiers-Etat, & dont, comme homme, & ſur-tout comme chrétien, je vous fais grace en ſon nom.

L'ABBÉ.

Il a du bon ce M. Francœur. Mais enfin les choſes n'en ſont pas au point de ſonger à détruire notre antique conſtitution, ainſi que vous autres avez prétendu le faire. Au ſurplus la paix eſt faite entre les Ordres, & tout eſt tranquille maintenant.

M. FRANCŒUR.

Vous n'en croyez rien, Meſſieurs..... Vous ſavez fort bien que cette prétendue paix n'eſt qu'une ſuſpenſion d'armes, une treve même aſſez mal obſervée.

M. VILAIN & L'ABBÉ, *au Baron, à part.*

Auroit-il deviné notre projet?

LE BARON *à part.*

Ma foi je n'en ſais rien.... Ce diable d'homme là me donne furieuſement à penſer,..... je ſuis dans l'incertitude....

L'ABBÉ, *à part.*

Allons donc, vous n'y ſongez pas.... De la fermeté, Baron.

LE BARON.

Bon.... je vais bien me tenir. (*haut à M. Francœur.*) On vient de vous reprocher, Mon-

ſieur, & ce n'eſt pas pour la premiere fois, que vous aviez formé le projet d'anéantir notre ancienne conſtitution, & de nous faire la loi.

M. FRANCŒUR.

Je croyois, M. le Baron, avoir déja répondu à cette inculpation, haſardée comme tant d'autres, lorſque j'ai fait le réſumé auſſi ſimple que véritable de tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'à ce moment. Je me contenterai donc d'obſerver, que vouloir *réformer* n'eſt pas vouloir *anéantir;* que demander à être entendu par les deux Ordres, n'annonce nullement le projet de leur faire la loi; *contre la Juſtice;* que cette maniere de procéder eſt abſolument dans la forme même de notre conſtitution, & je défie qui que ce ſoit de me prouver le contraire..... Songez, Meſſieurs, qu'il faut ici des preuves & non des mots..... Mais, puiſque nous en ſommes toujours ſur l'article *conſtitution*, ſur *les formes antiques*, & puiſqu'il faut que je lâche auſſi, à mon tour, le terme emphatique d'*inconſtitutionnel*, je vous demanderai, Meſſieurs, ſi rien n'eſt plus *inconſtitutionnel*, que la réſolution priſe par les deux premiers Ordres, de continuer d'agir en Etats aſſemblés, indépendamment du troiſieme, & dans une matiere auſſi importante, que celle du renouvellement d'une Commiſſion Intermédiaire, & de la création d'une autre pour la chiffrature, ſur-tout dans des circonſtances auſſi intéreſſantes pour la Province? Je

vous demanderai, s'il n'eſt rien de plus *inconſtitutionnel*, que de refuſer d'entendre les réclamations du Tiers, la troiſieme à la vérité, mais la plus ferme colonne, qui ſoutient notre exiſtence politique ? Je vous demanderai enfin ſi rien n'eſt plus oppoſé à vos *formes antiques*, que d'avoir fait un crime, à ce même Tiers-Etat, d'aller, d'après votre déni de Juſtice, implorer la protection du Souverain ; tandis que ces démarches ultérieures, de ſa part, ſont poſitivement preſcrites dans votre conſtitution (1) ; & c'eſt nous, dit-on, qui voulons l'anéantir ! c'eſt nous qui voulons faire la loi aux deux Ordres !..... Et vous n'êtes pas les oppreſſeurs ?... & vous ?...

LE BARON.

Monſieur, Monſieur ! c'eſt auſſi par trop s'échauffer.... Vous nous manquez dans ce moment.

LA BARONNE.

J'aime beaucoup mieux, Monſieur Francœur, que vous diſcutiez tranquillement.... C'eſt, ſelon

[1] Dans le Réglement pour la police & la diſcipline des trois Ordres, approuvé du Roi, & enrégiſtré comme loi conſtitutive, il eſt dit que ſi l'un des trois Ordres ſe trouvoit grevé dans ſes droits, il en demanderoit ſatisfaction à l'Aſſemblée ; & que ſur tout refus, l'affaire ſeroit ſoumiſe aux Commiſſaires du Roi, & à l'appel de leur déciſion, porté au Conſeil. Voyez les réflexions ſur les conſtitutions de la Bretagne.

moi, le plus ſimple moyen de s'entendre, & de perſuader.

M. FRANCŒUR.

Mille pardons, Madame;.... oui, vous avez raiſon,.... très-raiſon..... Je ſens que la bonté de ma cauſe m'a emporté trop loin.

L'ABBÉ.

Toujours des ſuppoſitions, Monſieur Francœur.

M. FRANCŒUR.

Jamais de preuves de votre part, Monſieur l'Abbé.

M. LE BARON.

Je reviens, Monſieur, ſur une de vos aſſertions. Vous eſpérez que le ſerment, par lequel nous nous ſommes liés, de n'adopter aucun changement de conſtitution, reſtera ſans effet. Avez-vous ſi peu d'opinion de nous, que vous nous croyiez capables de jamais manquer à un engagement ſi ſolemnel, & même renouvellé depuis, ſans nous déshonorer?

M. VILAIN.

M. le Baron dit vrai;.... c'eſt notre ſentiment commun, & toute la force d'un contrat ne vaut pas la parole d'un Noble.

LE BARON, *avec mépris à M. Vilain.*

Dites d'un Gentilhomme, c'eſt le mot, Monſieur.

M. FRANCŒUR.

Oui, Monſieur le Baron, j'eſpere, pour le bonheur de notre Patrie, que vous reviendrez ſur votre ſerment; par la raiſon qu'il eſt de toute inutilité, ainſi que je l'ai déja dit, & qu'un engagement nul en ſoi, ne ſauroit lier, d'aucune maniere, les contractants. Et en effet, peut-on donner la dénomination d'inviolable & ſacré, à un ſerment dicté par la ſeule précipitation, & dans le feu du moment, & dans une matiere ſur-tout, qui intéreſſe eſſentiellement le bonheur de toute une Province? Comment pourroit-il avoir ce caractere de maturité, qui en doit faire l'eſſence, & que la réflexion peut ſeule lui donner? Envain l'on m'objectera qu'ayant été renouvellé quelques jours après, par une Délibération ſolemnelle, il ne peut plus être taxé de précipitation (1); je répondrai moi, que deux ou trois jours d'intervalle n'ont pas dû ſuffire pour diſſiper, dans des têtes Bretonnes, l'exceſſive fermentation, qui les avoit exaltées; que le 10 Janvier, elles devoient l'être à peu-près au même degré que le 8 précédent; que ce ſerment n'a été renouvellé par d'autre motif, que parce qu'il avoit été déja fait. Je ne vois donc, dans ſon renouvellement, que des principes d'honneur, ſi familiers à la Nobleſſe bretonne, mais malheureuſement altérés

(1) Voyez Lettres à la Nobleſſe de Bretagne.

par une erreur instantanée. » Accoutumés à » respecter votre parole, comment auriez-vous » démenti, peu de jours après, un engagement » solemnel, que vous veniez de prendre à la face » de vos Compatriotes? Et ces sentiments hono- » rables, qui, dans toute autre circonstance, » vous guident dans la voie de la Justice, vous » ont égarés dans celle-ci » (1). Voila ce qu'on a dit, & que je répete avec plaisir. Mais en supposant même que votre serment n'ait rien de ce qui vient de lui être reproché, & qu'il porte l'empreinte de la plus mure réflexion, & des Délibérations plus suivies, je prétends qu'il n'en est pas moins nul. Car, puisqu'il s'agissoit d'une matiere aussi importante, que celle de la constitution, vous n'avez pu faire ce serment, que comme *Etats assemblés*, sans quoi il seroit illusoire. Or il n'a été prêté que par l'un des deux premiers Ordres; le troisieme, non admis, n'y a pas donné sa sanction; que peut donc valoir un pareil serment, dont le seul effet, après tout, ne peut aboutir qu'à lier, contre toutes les formes, les deux Ordres, au détriment du troisieme? Tandis qu'il est évident, d'après vos principes constitutionnels, anciens & modernes même (2),

(1) Idem, ibidem.

(2) Réglement des Etats, d'après l'Arrêt du Conseil du 8 Décembre 1786.

qu'il y avoit des Délibérations importantes, qui exigent l'avis des trois Ordres, pour être consommés. Direz-vous que la matiere de votre ſerment n'eſt pas dans la claſſe des Délibérations importantes, quand elle a pour objet le fond même de votre conſtitution ? Vous êtes trop juſtes, Meſſieurs, pour le penſer.

LE BARON.

Quoique vous en puiſſiez dire, Monſieur, nous n'en ſommes pas moins liés, l'engagement eſt pris, & nous ne pouvons plus nous rétracter, ſans être infailliblement déshonorés.

M. FRANCŒUR.

Ah! Monſieur le Baron, à Dieu ne plaiſe que je prétende ici vous donner des leçons d'honneur. J'ai le bonheur de vous connoître, ainſi que d'autres Bretons également nobles & reſpectables, toujours chers à leur Patrie, & dont il ne tiendroit qu'à eux de devenir les Idoles. L'honneur, je dis l'honneur réel, eſt inné chez vous, & je ne penſe pas aſſurément que vous ſoyez dans le cas de vous en écarter; mais je m'explique. Le véritable honneur eſt facile à diſtinguer de celui qui n'en eſt que le maſque. Impoſons, pour un moment, ſilence à nos paſſions, examinons de ſang-froid l'opinion générale, conſultons notre conſcience, ſuivons alors ſon premier mouvement, & à coup ſûr, ce ſera celui du véritable honneur.... Je ne

vous

vous parle point un langage étranger, Monsieur le Baron, vous êtes familiarisé avec ce sentiment, ainsi que tous vos semblables; & pour peu que vous reveniez sur vous-même, vous reconnoîtrez que ce sentiment si noble n'est point un vain nom, que les passions & les caprices des hommes puissent indistinctement appliquer à tel ou tel objet, à telle ou telle circonstance. L'honneur est simple, indivisible, invariable, il doit servir de base à toutes nos actions, & lorsque ces actions ont pour objet le bien public, le bien de nos freres, le bien de notre mere commune, ce sentiment s'anoblit davantage; il devient patriotisme. Si les passions obsedent notre ame, l'éblouissent au point de lui faire méconnoître son véritable objet, de ne plus lui offrir son intérêt particulier, ou celui de Corps, que comme l'affaire principale qui doit absorber toutes ses facultés; de lui faire négliger les intérêts de plusieurs millions d'individus, nos concitoyens, nos freres, que nous pourrions, sans nous nuire, appeller au bonheur, de nous décider même à les abandonner. Que dis-je de nous forcer à *jurer* leur perpétuelle oppression; dès-lors ce beau sentiment, totalement décomposé par un alliage aussi impur, devenant indigne de son nom primitif, n'est plus que du *faux honneur*. Mais aussi, que la raison parle à son tour, que l'humanité se fasse vivement sentir, que la persuasion s'insinue au doux nom de la Patrie, dans ce cœur altéré par l'égoïsme;

que ce cœur se repliant sur lui-même, par un effort généreux, se délivre & se purge de ces vils motifs, qui n'étoient pas faits pour lui, & qu'il ait la noble hardiesse de se rétracter. Alors, alors ce sentiment, de noble, de beau qu'il étoit, devient sublime; ce n'est point de l'honneur, c'est plus que tout cela, c'est de l'héroïsme.... Convenez donc, Monsieur le Baron, que dans cette rétractation, qui vous paroît si à craindre, l'honneur de la Noblesse Bretonne a moins à perdre qu'à gagner.

LA BARONNE, *avec émotion.*

Ah oui! certainement, vous m'avez persuadée, Monsieur. Avouez donc, Monsieur le Baron, qu'on ne sauroit mieux parler sur l'honneur... car enfin, voila le véritable.

LE BARON, *avec transport.*

Ma foi, mon cher Francœur, c'est fort bien dit. Quel dommage que vous ne soyez pas Gentilhomme!

LA BARONNE.

C'est par des actions fondées sur de pareils sentiments, que nos ancêtres le sont devenus.

L'ABBÉ.

Entendons-nous, s'il vous plaît, Messieurs. Monsieur Francœur nous a voulu donner le change, avec sa pénible dissertation. Il s'est étendu, en grave moraliste, sur cet honneur commun à tous

les hommes en général... mais il ne s'agit point de celui-là... il y a d'autres nuances à saisir... l'honneur des Corps, par exemple, dont il faut soutenir les droits, qu'il faut faire valoir, qu'il faut respecter.

M. FRANCŒUR.

Je respecte les hommes, ma Patrie, mon Roi, & moi-même; c'est à quoi me doit porter le véritable honneur, & tout se réduit à ce principe. Je n'en connois point d'autre.

L'ABBÉ.

Ce n'est pas cela... vous n'y êtes pas... vous ne pouvez pas y être... vous n'êtes point élevé dans une classe à pouvoir sentir toute la force de celui dont je parle.

M. VILAIN.

M. l'Abbé a raison; en fait d'honneur, il n'y a que nous autres Nobles...

LE BARON, *brusquement.*

Nous autres Nobles! Monsieur, Monsieur Vilain, quand entre vous & vos descendants il se sera écoulé un intervalle de 4 ou 500 années, ils pourront peut-être hasarder un pareil propos.

M. VILAIN.

Après tout, Monsieur le Baron, y a-t-il beaucoup de familles nobles, dont l'origine soit plus relevée que la mienne? N'ai-je pas le droit de

faire valoir des titres, qui ſont bien à moi, puiſque je les ai achetés? Et enfin pouvez-vous me diſputer que je ne ſois pas noble, & votre égal, en qualité de Secrétaire du Roi?

LE BARON, *vivement.*

Corbleu, Mons Vilain! ne nous répétez pas ſi ſouvent ce que vous prétendez être aujourd'hui, ſi vous voulez qu'on oublie qui vous étiez hier.... Je ne dis pas cela pour vous, M. Francœur; je vous eſtime infiniment, & ſi ceux, qui ſe préſentent pour être Secrétaires du Roi, vous reſſembloient, je vous jure, foi de Breton, que tous les Gentilshommes ſe cottiſeroient, pour leur avancer la finance de leurs charges.

LA BARONNE.

Fort bien; à merveille!.. & je me chargerois moi de faire la recette.

M. FRANCŒUR.

Je ſuis pénétré de reconnoiſſance, Monſieur le Baron. Mais j'aime beaucoup mieux mériter un titre auſſi reſpectable que de m'en rendre indigne en l'achetant.

L'ABBÉ, *à part.*

Voila toute la Baronnie preſqu'enlacée dans les filets du Tiers. (*Haut.*) Allons, Monſieur Vilain, ne faites donc plus cette mine là. Vous connoiſſez le Baron... voila comme il eſt... il s'emporte...

c'eſt un ſalpêtre, un volcan; mais tournez la main, tout eſt dit. De quoi diable auſſi vous aviſer de vouloir rompre une lance avec lui, ſur le fait de la Nobleſſe, vous homme nouveau, vous qui avez encore un pied dans la Roture? (*Il rit.*) Ah! ah! mais examinez donc, Madame, la plaiſante pantomime de M. Vilain.

M. FRANCŒUR.

Voyez, Monſieur de la Savoniere, le pitoyable perſonnage qne vous êtes forcé de jouer dans de pareilles circonſtance. Rejetté par les uns, balloté par les autres, dans quel embarras, dans quelle détreſſe vous devez vous trouver, ainſi que tous ceux qui ſont dans votre cas! Après vous être procuré, par votre travail, une fortune aiſée, il ne tenoit qu'à vous d'en jouir paiſiblement, ou comme Cultivateur, ou comme Citadin. Vos enfants auroient embraſſé cette même profeſſion, ou d'autres analogues, avec d'autant plus de fruit, qu'il n'auroient point eu à craindre l'indigence, ce fléau des arts utiles, dont il arrête tous les progrès & diminue la conſidération. Mais d'un côté, n'écoutant que l'ambition, qui portoit vos regards au-deſſus de votre ſphere, vous avez cru qu'il ſuffiſoit d'être riche pour être Noble, & vous avez acheté la Nobleſſe; mais de l'autre vous n'avez pas non plus négligé les conſeils de la cupidité, & en traitant cette affaire, vous l'avez regardée auſſi comme un objet de commerce;

en ſorte que vous y avez doublement gagné, puiſqu'au titre de Noble vous avez ſu joindre les priviléges & les exemptions, accordés jadis par nos Rois, à des Sujets qui avoient rendu d'importants ſervices à l'Etat; priviléges qui ne devoient être que perſonnels, & qui n'ont été que trop multipliés depuis. Que dirai-je donc d'une partie de vos Confreres, qui n'ayant pas même aſſez d'élévation dans l'eſprit, pour ſe laiſſer ſéduire du moins, par l'illuſion, que les idées flatteuſes de l'ambition peuvent préſenter à d'autres, dans ce changement d'état, n'y cherchent d'autre avantage, que le calcul net de ces mêmes exemptions d'impoſitions, des droits ſeigneuriaux, &c. &c. Auſſi vous a-t-on rendu la juſtice que vous méritez. Vous n'avez dans l'Ordre actuel, qu'un rang incertain, qu'une exiſtence précaire. Rejettés par le Tiers, comme de faux freres, qu'il ſe croiroit déshonoré de rappeller à lui; vous vous êtes repliés ſur la Nobleſſe, qui tout en vous mépriſant, vous reçoit dans la criſe du moment, mais ſeulement pour faire nombre; qui vous fait acheter bien cher ſa protection, & qui finira ſans doute par vous éconduire, non ſans vous avoir fait préalablement avaler nombre de poires d'angoiſſes, pour leſquels nos eſtomacs bourgeois ne ſont point du tout conſtitués.

L'ABBÉ, *ironiquement.*

Monſieur l'Orateur très-cauſtique, reſpectez,

je vous prie, M. Vilain de la Savoniere, notre Noble protégé.

M. VILAIN, *piqué, à l'Abbé.*

Je me passerois volontiers, Monsieur l'Abbé, de vos petites incartades. (*à M. Francœur.*) Quoique vous en disiez, Monsieur, puisque j'ai acquis légalement des droits & des titres, je saurai les soutenir, & si je n'en retire pas maintenant tout le fruit, mes descendants du moins en profiteront; & à coup sûr (*en regardant l'Abbé de travers*) ils vaudront bien certains Nobles, d'une certaine espece, & qui malheureusement ne sont pas fort rares.... (*à M. Francœur.*) au surplus, Monsieur, je suis fort mécontent de votre sortie, & je ne l'attribue, dans le fond, qu'à l'âcreté de la jalousie & de l'envie qui vous dévorent; bien persuadé, que si vous vous étiez trouvé dans la même passe que moi, vous en auriez fait autant, & peut-être pis encore.

M. FRANCŒUR.

Dieu sait si jamais pareil desir m'a tourmenté! Mais en attendant que cette idée me vienne, & que vos descendants, Monsieur Vilain, jouissent de cette considération, que vous leurs promettez, vous n'en serez pas moins, vous & vos confreres, dans le cas des Bouffons de Comédie, qui font toujours la charge du rôle principal, recueillent, à la vérité, quelques applaudissements de la po-

pulace, mais peuvent infailliblement compter sur les sifflets de tous les gens de bon goût.

M. VILAIN, *à part.*

J'étouffe de colere.

L'ABBÉ, *bas à M. Vilain.*

Vous n'êtes pas de force à lutter contre cet homme-là. Ne songez qu'à vous en venger en particulier ; c'est le bon parti & je vous aiderai de tout mon pouvoir.

M. VILAIN, *bas à l'Abbé.*

A la bonne heure, mais si vous voulez conserver l'union, plus de mauvaises plaisanteries, s'il vous plaît.

L'ABBÉ.

Soit. (*haut à Francœur.*) Comme Monsieur Francœur en est sur les portraits, & qu'il y excelle, je desirerois quelques éclarcissements sur certains traits qu'il a lancés contre notre Parlement. Entre nous, Monsieur, comment l'allez-vous traiter?

M. FRANCŒUR.

On devine aisément les raisons d'une pareille demande. Mais heureusement qu'on peut penser & parler librement, hors des limites du ressort de ces Messieurs.

LE BARON.

Allons, dites-nous franchement ce que vous en pensez.

M. FRANCŒUR,

M. FRANCŒUR.

Ma foi, Monsieur le Baron,... rien, absolument rien.... Il faudroit, pour cela, avoir démêlé les motifs secrets de leur conduite, elle-même échappe aux regards, & devient inexplicable. Il semble que les Parlements en général se soient donné le mot dans les circonstances actuelles, & que, toujours conséquents dans leur goût pour les formes antiques, ils aient voulu prendre pour modeles, dans leurs arrêtés, les formules de ces anciens oracles, dont les réponses ambiguës ou énigmatiques ne servoient qu'à augmenter un peu plus l'embarras & la perplexité des consultants. J'attendrai donc, pour savoir à quoi m'en tenir sur leur compte, que le grand oracle, l'oracle par exellence, imposant silence à tous ces oracles subalternes, nous dévoile enfin la vérité.

L'ABBÉ.

Les États-généraux, n'est-ce pas, opinants par Tête & non par Ordre?

M. FRANCŒUR.

Justement, Monsieur. Mais à coup sûr ces mêmes Etats ne feront point injustes; & ils ne manqueront pas de témoigner leur reconnoissance aux Parlements, qui renonçant, avec générosité, à des coutumes abusives, & qui ne faisoient que les gêner, ont déclaré que la Nation assemblée avoit seule le droit de consentir les impôts.

L'ABBÉ.

Ah! je ne vois, moi, dans cette belle annonce de reconnoiſſance, qu'une épigramme ſanglante, dont M. Francœur veut bien gratifier les Parlements.

M. FRANCŒUR.

Permis à vous, Monſieur l'Abbé, de penſer ainſi. Vous voyez ſans doute mieux que moi le bout des choſes. Au ſurplus, ces *grands Corps antiques & ſacrés* me paroiſſent toujours infiniment reſpectables, en raiſon de leur puiſſance; & comme je ſais ma Bible, preſque auſſi bien que vous, M. l'Abbé, la triſte fin d'*Oza* & de ſes malheureux imitateurs, ne ſortira jamais de ma mémoire, & j'aurai grand ſoin de me tenir le plus loin poſſible de l'Arche redoutée.

L'ABBÉ.

Puiſque Monſieur l'Orateur a tant de reſpect pour les choſes ſacrées, je me donnerai bien de garde de lui faire la moindre petite queſtion ſur le Clergé.

M. FRANCŒUR.

Oh! cela devient très-différent... & mettant toute religion à part, ainſi que je vous prie de le croire, & ne conſidérant votre Arche fondamentale, que du côté charnel & politique, je vous obſerverai, M. l'Abbé, que cette Arche a furieuſement perdu de ſon premier crédit; qu'elle

eſt devenue ſi antique... ſi antique... qu'elle en eſt enfin tombée de vétuſté ; que les yeux perçants de la véritable Philoſophie, pénétrant à travers ſes débris, en ont découvert le fond ; que le voile de l'illuſion, dont elle étoit couverte, s'eſt diſperſé en lambeaux, & qu'on n'a retrouvé dans ces mêmes débris, que ces deux maximes très-véritables, écrites en caracteres divins, mais cachés, avec trop de ſoin, pendant tant de ſiecles : *Que le Royaume des Prêtres eſt tout ſpirituel, & que leurs biens ne ſont pas de ce monde*, & puis cette autre : *Qu'il faut rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar* (1). Vous avez, Meſſieurs, été tellement perſuadés de cette perte énorme que vous aviez faite dans l'opinion générale, que ne vous ſentant plus aſſez forts, aſſez puiſſants, pour former un Corps indépendant & bien iſolé, comme

(1) *Voyez* le livre de l'Evangile. Au ſurplus notre M. Francœur ne ſe donne pas ici la peine de s'étendre ſur les biens immenſes du Clergé, ſur la révoltante inégalité dans leur diſtribution entre ſes différents Membres, ſur la réſidence des Evêques & des Bénéficiers royaux, ſur ce *prétendu Don gratuit*, accordé au Roi par des gens qui tiennent tout de lui & rien de leurs peres, & non moins ridicule en ſoi qu'inſultant à la Puiſſance royale, & odieux & flétriſſant pour le reſte de ſes Sujets ; toutes vérités qui, à force d'être répétées & accueillies, en ſont devenu triviales.

autrefois dans la grande affaire publique, vous avez ſongé adroitement à étayer votre chancelant édifice, d'un ſupport beaucoup plus ſolide, mais non moins reſpecté, & vous vous êtes jettés dans les bras de la Nobleſſe, dont vous vous faites un rempart.

M. VILAIN.

Bon! mon Abbé ne l'a pas échappé non plus, & je le vois à ſon tour auſſi embaraſſé que moi.

L'ABBÉ, *en pirouettant.*

Eh! où peut-on être mieux, [*ſe tournant vers le Baron*] que ſous les ailes de la gloire, (*ſe tournant vers la Baronne*) & ſous la protection des graces?

M. VILAIN.

L'Abbé eſt impayable.... J'admire comme il ſait toujours ſe tirer d'affaire en homme d'eſprit... & je trouve le compliment plein de juſteſſe.

LA BARONNE.

Quant à moi, je n'y vois que de la galanterie.

LE BARON.

Moi, beaucoup de prudence.

JACQUOT, *marmotant entre ſes dents.*

Et moi, rien que de la poltronerie.

M. L'ABBÉ, *à Jacquot.*

Qu'eſt-ce là? Jacquot, mon ami, retire-toi

bien vîte. (*Aux autres Domeſtiques.*) Allons ; qu'on donne à déjeûner à Jacquot.

LA BARONNE.

Eh bien, Monſieur Francœur, continuez toujours avec la même franchiſe ; il vous reſte encore les Nobles... mais ſi vous êtes moins ſincere ſur cet article, ſoyez ſûr que je vous écouterai auſſi avec moins de plaiſir.

M. FRANCŒUR.

Je croyois, Madame, m'être ſuffiſamment expliqué il n'y a qu'un inſtant, en rendant à M. le Baron, & à nombre de Gentilshommes ſes ſemblables, la juſtice qui leur eſt due ; & je l'ai fait, non parce qu'il étoit préſent, mais parce que je parlois d'après mon cœur. Je ne ſerai donc ici, que l'organe de la Partie la plus ſaine, & même la plus nombreuſe du Tiers-État. Oui, Meſſieurs, nous reſpectons la Nobleſſe, &, je le répete, il ne tiendroit qu'à elle d'obtenir de nous des ſentiments plus chers. C'eſt un Corps preſque auſſi ancien, auſſi ſolide que celui du Peuple, & qui ne ſauroit finir qu'avec lui. La Nobleſſe & le Peuple, voila l'Etat ; voila les véritables & uniques ſoutiens du Trône & de la Monarchie ; tous deux le ſervent également, l'un par ſa valeur, l'autre par ſon travail ; tous deux ont également verſé leur ſang pour la Patrie, & tous deux ont droit à ſa protection & à ſes faveurs. J'avouerai même que,

dans les temps de guerre & de troubles, la proportion numérique entre ces deux Classes ne doit point être considérée trop à la rigueur; car si les Généraux ne peuvent rien sans Soldats, que feront les Soldats sans Généraux? Il est vrai que, lorsque le calme a succédé à ces temps orageux, la plus grande portion d'utilité publique est indubitablement du côté du Peuple, & que l'existence civile de la Noblesse ne consiste plus guères alors qu'en représentations, ou en commandements purement passifs. Le Peuple fait tout, le Peuple est chargé de tout; il fournit aux premiers besoins du Noble ou du Riche, par l'Agriculture; à son luxe ou à ses plaisirs, par les Manufactures, le Commerce, les Arts;.... Il auroit dû être protégé, favorisé, & il est tombé dans l'oppression. Les droits de la raison & de l'équité, rappellés par les desirs d'un Roi Citoyen, se faisant enfin entendre, il espéroit remonter à ce dégré, qui lui convient dans toute Société bien administrée; mais non, cette même Noblesse, qui lui doit tant de services, qui a mêlé tant de fois son sang avec le sien pour la défense du bien général, cette Noblesse qui ne peut se passer de lui; qui ne feroit rien sans lui, s'oppose à des projets si simples. Elle voudroit même aggraver sa misere, & ne pouvant plus le rendre esclave, le reduire du moins dans un état assez malheureux, pour ne lui laisser de choix qu'entre la

deſir de l'eſclavage ou le déſeſpoir. Car enfin, Meſſieurs, il ne faut pas ſe faire illuſion, tel eſt l'effet qui doit néceſſairement réſulter de l'oppoſition actuelle de la Nobleſſe. Et je ne ceſſerai de vous répéter que les temps, les mœurs & les opinions ſont changés; que les lumieres ſe ſont ſinguliérement propagées dans toutes les claſſes de Citoyens; que toutes les têtes ſont en fermentation, que la criſe eſt preſſante, & que ſi l'on s'obſtine à refuſer au Tiers le droit d'être mieux répreſenté dans nos Etats, il ne pourra plus douter que le but des deux premiers Ordres ne ſoit de l'écraſer entiérement.

LE BARON.

Mais qui pourra vous aſſurer, que ce ſoit le projet de la Nobleſſe & du Clergé? Les Pairs du Royaume n'ont-ils pas déclaré publiquement, que pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat ils ſacrifieroient volontiers toutes les prétentions pécuniaires qu'ils pouvoient avoir.

L'ABBÉ.

Et avez-vous oublié, que dans l'Aſſemblée des Notables, en 1787, quatorze Prélats déclarerent auſſi, qu'ils étoient prêts à ſupporter les charges publiques, comme d'autres Citoyens?

M. FRANCŒUR.

Et qui m'aſſurera auſſi, que les Pairs tiendront leurs promeſſes, lorſqu'ils ſe trouveront réunis

avec la Classe générale des Nobles, & que l'esprit de corps ne sera pas assez puissant, pour dominer l'esprit particulier? Je n'en veux qu'un exemple bien frappant, pour réponse à ce que vous venez de dire, Monsieur l'Abbé. C'est que ces mêmes quatorze Prélats, réunis à leur corps, dans leur Assemblée de 1788, changerent bientôt de langage, & demanderent & obtinrent un Edit (1) qui confirma leurs priviléges & immunités. Après cela fiez-vous donc à des Déclarations particulieres!

M. LE BARON.

J'augure beaucoup mieux des sentiments de la Noblesse.

M. FRANCŒUR.

Cela vous fait honneur, Monsieur le Baron.

L'ABBÉ, *avec suffisance.*

Et moi, des intentions du Clergé.

M. FRANCŒUR.

Je le souhaite, Monsieur l'Abbé.

M. LE BARON.

Mais après tout, on ne peut refuser à la Noblesse des distinctions, des honneurs, des priviléges.

L'ABBÉ.

Le Clergé a ses immunités, ses prérogatives.

(1) Voyez *Avis au Public.*

M. FRANCŒUR.

M. FRANCŒUR.

Cela doit être, au moins jusqu'à un certain point. Mais qui vous dispute, Messieurs, tous les honneurs distinctifs? Le Tiers a-t-il jamais méconnu la supériorité de vos rangs? Ne seroit-il pas au contraire naturellement disposé à vous la déférer, si vous ne l'aviez pas? Il ne demande que la juste répartition des impôts & la suppression des abus. Mais on ne peut y parvenir, s'il n'est mieux représenté dans vos Etats; & c'est précisément ce que vous ne voulez pas.

LA BARONNE.

Vous m'avouerez, Monsieur Francœur, que si ce changement de constitution étoit adopté, les premiers mouvements du Tiers-Etat, devenu égal en force aux deux autres, dans les Assemblées pourroient bien n'être inspirés que par un esprit de vengeance, qu'on pourroit s'y proposer d'abord l'abaissement de la Noblesse, & de s'établir sur ses ruines.

M. FRANCŒUR.

Ah Madame, pouvez-vous bien le penser? Soyons justes envers nos semblables, & ils le seront envers nous, le Tiers-Etat ne desire pas autre chose.

LA BARONNE.

Je crains sur-tout pour certains priviléges.... Vous savez, Monsieur, que plusieurs de nos Nobles

ne sont pas fortunés, & qu'on leur a assigné, sur les Etats de la Province, des pensions....

M. FRANCŒUR.

Permettez-moi, Madame, de vous arrêter à ce mot de *pensions*. Dans le compte rendu aux Bretons, pour les années 1787 & 1788, & parmi différents Etats de pensions, j'en vois un entre autres dont une partie montant seulement à 23,5000 livres environ, forme cinquante-sept articles de 400 livres chacun, & très-peu de 5 à 600 livres; l'autre monte à la somme de près de 35,000 livres, & ne contient que douze articles, depuis 800, jusqu'à 12,000 livres. Vous ne disconviendrez pas, Messieurs, que les douze Nobles, sur lesquels la plus forte de ces sommes est répartie annuellement ne puissent absolument s'en passer, & sur-tout ceux d'entre eux, dont le lot est le plus considérable; attendu que ces Genthilshommes ne sont pas choisis dans la classe la moins aisée, & qu'en outre ils sont chargés de différentes opérations lucratives, tandis que la petite somme de 23,5000 livres, se trouve divisée entre cinquante-sept familles, qui se trouvent précisément dans le cas contraire aux douze premiers. Or je vous demande si cette répartition est bien juste, & si même, parmi notre Noblesse, le pauvre n'est pas tenu sous la dépendance du riche. Mais sur qui sont prélevées toutes ces sommes? sur le Tiers-Etat, qui n'en reçoit rien. Je trouve

à la vérité, dans ce même compte rendu, un article de 4000 livres, pour fondation de quatre bourses dans les Colléges, en faveur de l'Ordre du Tiers (1). Mais j'y vois auſſi près de deux cents places, fondées pour les Enfants Nobles; & c'eſt toujours le Peuple, qui ſubvient à preſque tous les frais de ces différentes dotations. Je vous demanderai donc encore, Meſſieurs, ſi c'eſt une compenſation d'avantages bien égale quand les uns, qui font preſque toutes les avances, ne retirent que comme quatre, tandis que les autres, qui n'ont que très-peu contribué, retirent comme deux cents? n'eſt-ce pas là une ſuite néceſſaire de cette repréſentation très-imparfaite du Tiers dans nos Aſſemblées? Je ne m'étenderai pas ſur pluſieurs autres articles de dépenſe, dans ce même compte, non moins injuſtes, & encore plus révoltants que ceux qui viennent d'être cités, mais tous levés ſur la ſubſiſtance d'une multitude de miſérables.... Ah! ſi l'on vouloit raprocher par une répartition plus égale & plus juſte..... Si l'on vouloit s'entendre! Que de maux n'éviteroit-

(1) Cet Etabliſſement ne date que de 1784. Encore ne le doit-on qu'à Madame de Montmorin, qui ayant refuſé les 30,000 livres de penſion faites par la Province, & portées ſur un autre article que ceux ci-deſſus, on en employa les deux tiers pour les Enfants des Nobles, & le reſte à une partie de cette fondation de Bourſes. Voyez le compte rendu.

on pas, & quel bonheur n'auroit on-pas lieu d'eſpérer!

LA BARONNE.

C'eſt un beau rêve que vous faites-là, Monſieur Francœur, mais plût au Ciel qu'il fût réaliſé!

LE BARON.

Quant à moi, je le ſouhaite de bien bon cœur.

M. VILAIN.

Je le voudrois auſſi, (*à part.*) ſauf nos droits.

L'ABBÉ.

Eh! qui ne le ſouhaite pas? Le Tiers ſeul fait ſemblant d'en douter, malgré les vœux publiquement annoncés des deux Ordres.

M. FRANCŒUR.

Que dites-vous là, Monſieur l'Abbé? Ces doutes légitimes du Tiers-Etat pourront-ils bien être éclaircis, tant qu'il ne ſera pas certain de vos intentions réelles? N'avez-vous pas regardé juſqu'ici le vieux contrat de la Reine Anne, comme une épée à deux tranchants, dont la garde eſt uniquement pour vous, & la lame dirigée, d'un côté contre le Tiers-Etat Breton, & l'autre contre le reſte de la Monarchie? Êtes-vous Bretons, êtes-vous Français?..... Diſons mieux, vous l'êtes, & vous ne l'êtes pas. Vous êtes Bretons, quand, d'après la lettre de votre ancienne & gothique conſtitution, vous faites valoir vos pré-

tentions, vos droits, vos exemptions, vos prérogatives, & que vous rappellez tout à vous. Vous ne l'êtes plus, quand pour y parvenir, vous accablez les autres Bretons, vos Compatriotes, & sacrifiez leurs droits, leurs droits naturels à votre ambition, à votre luxe & à tous les besoins factices de vos préposés à une Administration. Vous vous croyez Français, lorsqu'il s'agit de solliciter, à la Cour, des Commandements, des Emplois, des Evêchés, des Bénéfices, & tout ce qu'elle peut accorder, dans l'ordre civil, écclésiastique & militaire. Mais vous ne faites plus corps avec la Nation française, dès qu'il est question d'acquitter ses dettes, contractées pour le bien général, ces dettes, dont une partie même des capitaux a vivifié & alimenté votre Province, dans les dernieres guerres, & dont les opérations relatives ont servi même à augmenter les moyens pécuniaires de plusieurs d'entre vous. Encore un coup, Messieurs, dites-nous qui vous êtes, pour que nous puissions ainsi tabler sur quelque chose.

LA BARONNE.

Nous serons, n'en doutez pas, pour le bien de la chose publique.

LE BARON.

Nous serons bons & loyaux Bretons.

M. FRANCŒUR.

Soyons plus, Messieurs, soyons Français.

M. VILAIN.

Bon ! vous voila, Monsieur, avec vos idées ministérielles & fiscales ! Je crois voir déja l'établissement des Cinq grosses Fermes, de la Gabelle. Et ce Tiers que vous protégez si hautement, n'en sera que plus écrasé.

M. FRANCŒUR.

D'abord, Monsieur Vilain, je vous représenterai que le desir que je viens de témoigner que *nous soyons tous Français*, n'annonce en soi, aucune idée de fisc, ni de despotisme ministériel. Mais puisque vous en êtes sur les Fermes & Gabelles, qui vous font tant de peur, dites-moi, de bonne-foi, si votre nouveau changement d'état vous a brouillé la mémoire au point d'oublier que depuis long-temps, les bons Calculateurs ont reconnu, comme une vérité, que les Cinq grosses Fermes n'étoient que des dragées en comparaison du *Bail des Devoirs*, *des Impôts* (1), *billots*, *emprunt sur les Fouages*, &c.... dont tout le fardeau, & sur-tout celui des trois premiers, retombe sur le Peuple, qui ne pouvant acheter de boissons en gros, & faute d'avoir sa barique de vin, va perdre, au Cabaret, son argent, son temps & sa santé ? Quant aux Gabelles, ne sait-on pas que

[1] Impositions établies par les Etats de Bretagne. *Voyez* le Compte rendu.

notre Miniſtre actuel, que le ciel puiſſe nous conſerver, loin de ſonger à les étendre, ne s'occupe que de les abolir? D'ailleurs, inutilement invoquerions-nous nos Traités pour prouver que nous autres Bretons nous devons avoir des prérogatives dont eſt privé le reſte des Français; il ne faut pas ici ſe faire illuſion ſur les mots. Les conventions doivent être exécutées ſans doute; mais c'eſt lorſqu'elles ſont juſtes & raiſonnables, car lorſqu'elles ſont folles & injuſtes, la raiſon & l'équité veulent qu'elles ne puiſſent pas ſubſiſter. Les Loix rompent les engagements civils infectés de dol, de fraude, de léſion; il n'en doit pas être autrement des engagements politiques; nous ſommes tous les Enfants de la même Patrie; nous avons tous réuni nos efforts & nos volontés pour ſauver ce patrimoine commun; ainſi, privilégiés de tous les Ordres de toutes les Provinces, vous êtes, comme le non-privilégié, Membres de la même Société; comme lui, vous devez contribuer à ſa proſpérité & à ſa gloire; comme lui vous devez en ſupporter les charges, rien ne peut vous délier de cet engagement inhéré à votre qualité de Citoyen (1). Ne nous laiſſons donc plus épouvanter par de vains mots. Soyons Français, Meſſieurs, je le répete, & puiſque nous ſommes réunis au ſein de cette Mere

(1) Avis aux Français. Page 173.

commune, après avoir, pendant trois siecles, partagé sa gloire & ses bienfaits, ne lui refusons pas, par une odieuse ingratitude, les secours qu'elle a droit d'attendre de nous.

L'ABBÉ.

Encore un coup, pouvez-vous dire que nous nous y refusons ? Ne sommes-nous pas tous ses enfants ?

M. FRANCŒUR.

A merveille, Monsieur l'Abbé, mais ces enfants sont en grand nombre ; mais les partages entre eux sont fort inégaux, or si, dans la détresse où se trouve cette bonne Mere, la partie de sa famille la plus nombreuse, mais la moins favorisée, est obligée de contribuer, à la sueur de son front, de la plus grande portion de sa subsistance essentielle, tandis que l'autre très-peu nombreuse, mais comblée de tous les biens de la fortune, chargée de titres & d'honneurs, croira faire un grand effort, en sacrifiant une légere partie de son superflu... Quel nom faudra-t-il donner à cette derniere, & quels seront les véritables enfants ?

L'ABBÉ.

Ah! vous en revenez toujours obliquement à vos opinions par tête.

M. FRANCŒUR.

Oui, Monsieur, parce que c'est là le point fondamental, & que sur cette base est fondée, non-seulement

seulement la justice due au Tiers-Etat, mais même les véritables intérêts de la Noblesse & du Clergé, pris dans toute leur acception, en un mot, la prospérité de la Province ; & que si le Parti de l'Opposition continue, vous serez les premiers, vous, Messieurs, à en ressentir les funestes effets.

L'ABBÉ.

Je serois fort curieux d'en voir la preuve.

M. FRANCŒUR.

Elle est fort simple ; mais il faut partir auparavant de deux vérités incontestables. La premiere, que dans l'état actuel, politique & civil de la Bretagne, toute son importance & tout son éclat dépendent essentiellement de sa réunion avec la France, que sans cette réunion, elle n'auroit ni Marine royale, ni grande Marine marchande, ni commerce étendu, ni en général tous les avantages qui doivent résulter de son association avec le Corps d'une puissante Monarchie. La seconde vérité que j'ai déja établie, mais qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la somme des lumieres est augmentée, même dans le bas Peuple, à un tel degré, qu'elle ne sauroit plus rester sans effet ; qu'il s'éleve de toutes parts un cri universel contre les constitutions vicieuses & les abus ; que le Roi & le Gouvernement sont là-dessus parfaitement d'accord avec le Peuple ; que le plus grand nombre des Pays d'Etats s'est déclaré pour la bonne cause ;

que cette cauſe a pour objet le bien général de la Nation, qui eſt en danger, & qu'enfin dans cet état de perplexité, de mouvement dans tous les eſprits, & au milieu de cette criſe alarmante, il faudra bien que vous preniez un parti. Or ſi vous perſiſtez, Meſſieurs, dans votre oppoſition, il doit arriver de deux choſes l'une. Ou le Roi, vous regardant comme des Enfants ingrats & inutiles, & ne comptant plus que ſur le Tiers, ſe contentera de vous retirer ſes graces ordinaires. Dès-lors la Nobleſſe Bretonne ne devra plus compter ſur les places à la Cour, ſur les grands emplois civils & militaires, ſur les penſions royales, ſur les évêchés, ſur les bénéfices, &c. &c. & d'après quelles prétentions pourroit-elle y compter? Le Prince n'a-t-il pas le droit impreſcriptible de donner ou de retirer, à ſa volonté, toutes ces graces, excluſivement inhérentes à ſa royale perſonne? D'un autre côté, & par une ſuite néceſſaire, je vois notre triſte Province abandonnée par cette même Cour, comme un Membre déſormais gangrené... plus de vigueur dans la Marine royale, plus d'activité dans la Marine marchande, qui ne ſeront plus ſoutenues par une main protectrice; ou peut-être nullité abſolue de ces deux vaſtes débouchés. Il nous faudra renoncer aux fruits certains de ces grands armements de toute eſpece, qui, augmentant la conſommation & le prix des productions de notre Province qu'ils vivifioient, ont enrichi la Nobleſſe, le Clergé,

le Commerce & nombre de Cultivateurs. Je ne vois plus ses nombreux ports couverts que de quelques barques de Pêcheurs ou de Contrebandiers.... Nos Matelots désertent en foule, & vont offrir leurs services sur des plages plus heureuses. Nos Cultivateurs découragés, nos Commerçants désormais sans débouchés, vont porter leurs talents & leurs espérances dans des climats où l'on sait mieux apprécier le travail des hommes.... Je vois notre Noblesse reléguée dans ses terres devenues incultes & en partie inutiles, végétant dans la tristesse & l'ennui, & privée, sans doute pour long-temps, de tout ce qui pouvoit flatter ses plaisirs ou son ambition. Mais dans l'autre cas, Messieurs, si le Roi, n'écoutant que les sentiments d'une rigueur trop justement méritée, se décide à vous traiter en Sujets rebelles, (car enfin, vous êtes Français par votre Contrat de la Reine Anne, vous l'êtes volontairement, par choix & par délibération.) Si le Roi, dis-je, voulant vous forcer vous-même à faire votre bien, vient à employer la voie des armes... quel parti prendrez-vous? Appellerez-vous le Tiers-Etat à votre défense? Vous ne devez plus rien attendre de lui. Vous soumettrez-vous sans combattre, & implorerez-vous votre grace? Quelle humiliation! N'écouterez-vous enfin qu'un coupable sentiment de désespoir? Vous serez vaincus, écrasés; &, les droits de la guerre étouffant peut-être toute autre disposition favorable dans le cœur

d'un Prince irrité, vous ſerez traités en pays conquis; & vous aurez perdu mille & mille fois plus que vous ne vouliez conſerver.... Choiſiſſez donc, Meſſieurs, & voyez s'il n'eſt pas infiniment plus avantageux, & pour vous & pour notre Province, de ſe rendre au vœu de toute la France, dont nous faiſons prtie, & de ſuivre les intentions d'un Roi qui veut bien oublier qu'il eſt Maître, pour ne nous parler qu'en Pere tendre & ſenſible.

L'ABBÉ.

Monſieur Francœur n'eſt pas conſolant dans ſes tableaux. C'eſt le Rembrand du Tiers-Etat.

LE BARON.

Ils n'en ſont pas moins vrais, ni moins frappants.

LA BARONNE.

J'en ſuis encore toute ſaiſie... ah! ma pauvre Province!

LE BARON.

J'avoue, Monſieur Francœur, que vous venez de nous pouſſer au pied du mur... mais comptez.. eſpérez que les choſes n'en iront pas juſques-là. (*à part.*) Je ſuis preſque converti. (*haut & vivement.*) Nous vous prouverons, Monſieur, qu'il y a chez nous des Gentilshommes plein d'humanité, *d'honneur véritable*, & ſur-tout de bons Français.

M. FRANCŒUR.

Ah ! Monſieur ! Je n'en ai jamais douté..... Mais il faut auſſi qu'ils le ſoient publiquement, & aux Aſſemblées.

LA BARONNE.

Ils le ſeront, Monſieur, ils le ſeront.

L'ABBÉ, *à part.*

Le diable emporte mon Baron, avec ſes ſots ſcrupules !

M. FRANCŒUR.

Tâchez donc, Monſieur le Baron, & vous, Madame, qui êtes ſi juſte & ſi ſenſible..... Tâchez de perſuader à ces Nobles Bretons, vos dignes Confreres, que toutes les repréſentations, faites par le Tiers, ſe trouvant dans le cœur de tous vrais Citoyens, ne l'ont point été *à l'inſtigation du Gouvernement*, ainſi qu'on s'eſt efforcé de le publier. Et en effet, d'après tout ce qui vient d'être dit & prouvé, on ne ſauroit diſconvenir, que ces repréſentations ne ſoient fondées ſur la nature, la raiſon, la néceſſité, & ſur le cours ordinaire des choſes. Dites-leur que le Tiers-Etat, loin d'être leur ennemi, les a toujours regardé comme ſes défenſeurs naturels. Dites-leur, que ces mêmes défenſeurs, ſans doute éblouis par leurs préjugés ou par leur prépondérance, ont pu abuſer de leurs droits trop étendus: la nature, dans tous les ſiecles & dans tous les

lieux, a permis à tout homme de ſe garantir de l'oppreſſion ; & que ſi la Bretagne a vu, dans ces derniers moments, ſes entrailles déchirées par ſes enfants, il ne faut en accuſer que les paſſions humaines, fortement exaltées de part & d'autre, que ces mêmes paſſions ſont communes entre les trois Ordres, & qu'en conſéquence, les torts étant réciproques, ils doivent être oubliés mutuellement.

L'ABBÉ, *en ricanant.*

Je doute très-fort, que Monſieur le Baron puiſſe leur perſuader tout cela.

LE BARON, *ſéchement à l'Abbé.*

J'y ferai du moins mon poſſible, Monſieur l'Abbé. Et je vous proteſte que tout ce que j'ai entendu aujourd'hui ne ſortira pas ſitôt de ma mémoire.

M. FRANCŒUR, *au Baron.*

Oui, vous réuſſirez, Monſieur le Baron, n'en doutez pas. J'en ai pour garant votre cœur noble & ſincere, l'ame ſenſible d'une Epouſe digne de vous, le ſilence de Monſieur Vilain, & les doutes même de Monſieur l'Abbé.... Eh ! comment ne les perſuaderiez-vous pas, Monſieur ? C'eſt leur bonheur, c'eſt leur intérêt particulier, que vous avez à leur propoſer. Opérez ſeulement la réunion des trois Ordres, conſentez à de légers ſacrifices, & ce tableau trop fidele,

que Monsieur l'Abbé trouvoit tout à l'heure si peu consolant, changera tout-à-coup, pour ne vous présenter que le plus riant aspect. Persuadé qu'il ne travaillera plus en vain & qu'il pourra compter à l'avenir sur le fruit de ses sueurs, le Cultivateur, cette portion précieuse & fondamentale de l'Etat, redoublera d'activité; l'Agriculture, favorisée, remise en honneur, augmentera la population; le Commerce, débarassé de ses entraves, étendra, multipliera ses branches fécondes dans toutes les parties de la Province. Le Port de Lorient recevra toujours exclusivement dans son sein les richesses de la Chine & des grandes Indes; celui de Nantes, ouvrira le sien aux précieux tributs des Colonies & du Nouveau-Monde?... Voyez du vaste Port de Brest, le premier & le plus considérable département de la Marine-Royale, sortir majestueusement ces Escadres multipliées & redoutables, dans lesquelles les Nobles Bretons trouvent leur avancement, dont l'équipement attire dans le pays, tant de main-d'œuvre & tant de consommateurs. Le Port de Nantes, continuera de s'enrichir par son commerce important avec les Colonies françaises. Tous ces Armements relatifs à nos deux classes de Marine, offrant de nombreux débouchés aux productions de la Province, toutes les branches de culture s'animeront à l'envi, par l'espoir des profits désormais assurés; les terres hausseront consid-

tablement de prix, ainſi que vos domaines Eccléſiaſtiques, Monſieur l'Abbé; & le calme & l'abondance s'élevant enfin ſur les ruines de l'antique oppreſſion, le Peuple pourra compter des jours plus heureux; la Nobleſſe quoique contribuant un peu plus qu'auparavant, deviendra beaucoup plus riche, & n'en ſera pas moins honorée. Tout proſpérera, tout s'accroîtra, les impôts plus également répartis, ſe paieront gaiement, l'ordre naturel ſera établi, & notre Bretagne ſera floriſſante.

JACQUOT, *à part.*

Ainſi ſoit-il!

LA BARONNE.

Il me ſemble jouir d'avance de cette favorable révolution.

L'ABBÉ.

Quant à moi, je ne ſuis point pour les jouiſſances purement idéales.

M. FRANCŒUR.

Eh quoi, Monſieur l'Abbé! vous doutez de tout! eſt-ce que vous ne deſireriez pas ſincérement le bien public?

L'ABBÉ, *avec impatience.*

Et ſi... ſi, vous dis-je.

M. FRANCŒUR.

Et vous, Monſieur Vilain?

M. VILAIN,

M. VILAIN.

Mais oui.... puiſque le bien public eſt le mien.

M. FRANCŒUR.

En ce cas, Meſſieurs, puiſque vous paroiſſez d'accord avec Monſieur le Baron & moi, du moins pour la forme, « ſongeons donc que nous n'a-
» vons plus qu'un ſeul & même intérêt, celui
» de briſer pour jamais le joug du deſpotiſme,
» de nous mettre à l'abri de la voracité du fiſc,
» de n'accorder des ſubſides, que pour faire face
» à des beſoins réels & bien conſtatés ; & non
» pas pour abreuver d'or des Courtiſans inſatia-
» bles, & des déprédateurs aſſurés de l'impunité.
» *Réuniſſons tous nos efforts, pour ſupplanter les*
» *mauvais Miniſtres* (1), *mais employons-les*

(1) Ne regardons pas cependant comme un mauvais Miniſtre, celui qui ajouteroit au fardeau d'une Province, pour en alléger d'autres. Car alors il ſeroit, tout-à-la-fois, bon & mauvais, ce qui implique contradiction. Il faut d'abord que chaque Province ne ſe regarde pas comme iſolée, mais comme Membre de la grande Société, avec laquelle elle doit être en échange continuel de ſecours & de protection. Or dans ce cas, qui eſt le ſeul admiſſible, c'eſt par l'adminiſtration générale d'un Miniſtre, & par l'enſemble de ſes opérations, qu'il faut apprécier ſa capacité ; & lorſque toutes les Provinces, ou la majeure partie d'entre elles, réunies dans leurs ſentiments, n'ont qu'une voie pour ou

» *auſſi pour conſerver les bons, puiſque, des uns* » *ou des autres dépend la ruine ou la proſpérité* » *des Monarchies.* N'oublions pas ſur-tout que la » force des trois Ordres conſiſte dans leur union; » qu'ils s'affoibliſſent mutuellement, en ſe faiſant » une guerre inteſtine, & que le deſpotiſme, dont » la marche eſt tantôt bruyante & terrible, tantôt » oblique & ſourde, peut profiter, pour les aſſer- » vir tous, des occaſions que lui préſentent leur » inconſéquence & leurs diſſentions. Et qu'enfin » il vaudroit mieux, pour l'amour de la paix & de » l'union entre les trois Ordres, céder à des pré- » tentions, même injuſtes, que de verſer du ſang; » & que l'Ordre, quel qu'il fût, qui feroit ce » ſacrifice ſublime, ſeroit à jamais la Nobleſſe » de l'Etat »..... Voila, Meſſieurs, mon dernier mot.

LA BARONNE.

On ne ſauroit mieux finir....

M. LE BARON.

Oui... mais il faudroit être d'accord.

M. FRANCŒUR.

Eh bien, on le ſera, Monſieur; & vous trouverez même des gens ſur leſquels vous auriez pu ne pas compter. Car ce n'eſt pas pour les ſeuls intérêts pécuniaires, que nombre de Grands prennent la défenſe du Peuple: mais auſſi pour les pré-

contre lui, c'eſt alors qu'on peut aſſurer, qu'un Miniſtre eſt bon ou mauvais. *Vox Populi, vox Dei.*

rogatives les plus précieuſes de l'homme & du Citoyen, pour ſa liberté politique & civile; &, entre nous, mon prétendu dernier mot n'eſt autre choſe que la copie très-littérale d'une profeſſion de foi motivée par un Conſeiller des Enquêtes du Parlement de Bretagne (1).

L'ABBÉ.

Ah! le tour eſt impayable!.. Auſſi M. Francœur nous l'a-t-il réſervé pour le dernier.

M. FRANCŒUR.

Permettez-moi de vous quitter, Meſſieurs; il eſt temps que je continue mon voyage.

LA BARONNE.

Quoi! ſitôt, Monſieur Francœur? Reſtez encore un moment.

M. FRANCŒUR.

Il m'eſt impoſſible, Madame, de répondre à votre honnêteté.... Vous avez, vous autres Meſſieurs, de bonnes voitures & des chevaux frais; mais moi qui ſuis réduit à deux méchantes haridelles, je crains bien de ne pas arriver d'aſſez bonne heure à la couchée.

(1) *Voyez* Opinion motivée d'un Conſeiller des Enquêtes, adreſſée au Parlement de Bretagne. Mais comme il faut toujours être vrai, les trois ou quatre lignes concernant les Miniſtres ne s'y trouvent pas; & on ne les a ajoûtées ici que comme une conſéquence naturelle.

L'ABBE, *dédaigneuſement.*

Ne vous gênez donc plus, Monſieur. Bon voyage & bonne nuit.

M. VILAIN, *froidement.*

Serviteur, Monſieur Francœur.

LE BARON, *affectueuſement, lui préſentant la main.*

Adieu, mon cher Monſieur. Je ſuis charmé de vous avoir connu. Il ſeroit bien à ſouhaiter, que tous les Membres du Tiers-Etat euſſent un mérite égal au vôtre. Tout n'en iroit que mieux certainement.

M. FRANCŒUR.

Je ſerois ſincérement fâché, Monſieur le Baron, que le moindre de nos Repréſentants ne valût pas mieux que moi; mais je deſirerois, du fond de mon cœur, que tous les Nobles Bretons vous reſſemblaſſent. Je vous quitte, Monſieur le Baron, pénétré de vos bontés, & de celles de Madame la Baronne, (*en ſe tournant vers les deux autres.*) ainſi que des civilités de ces Meſſieurs.

Il s'en va.

JACQUOT, *en le ſuivant.*

Ah! queu dommage ſi mon pauvre Maître n'étoit pas appellé à l'Aſſemblée de la convocation dans les Etats-Généraux!

SCENE VI & derniere.

LES PRÉCÉDENTS, excepté M. FRANCŒUR & JACQUOT.

L'ABBÉ.

DIEU ſoit loué ! nous en voila débarraſſés ! c'eſt un plaiſant original.... mais d'une prolixité.... mais bavard.... ah ! tenez... regardez-le un peu dans la rue, avec ſon ridicule équipage.... Ne voyez-vous pas la repréſentation vivante du fameux Chevalier de la Manche, monté ſur la fiere roſſinante, & ſuivi de l'ami Sancho, courant à la quête des grandes avantures ?

M. VILAIN.

Rien de mieux imaginé !... le voila peint trait pour trait.

LA BARONNE.

L'Abbé ! je trouve votre plaiſanterie auſſi indécente que mal appliquée ; & en général, vous n'avez pas été aujourd'hui fort heureux de ce coté là.

LE BARON.

Et je vois, moi, qu'il y a plus que de la lâcheté, à tourner ſottement en ridicule un honnête Citoyen abſent, un homme plein de mérite, d'énergie, & de véritable patriotiſme, après qu'il

vient de nous donner d'excellents conſeils. Quant à moi, je ſaurai en profiter.

L'ABBÉ.

Eh quoi, Baron! ce n'étoit donc pas, dans le deſſein de vous défaire plutôt de cet impitoyable harangueur, que vous avez paru ſuivre ſon ſentiment?

LE BARON.

Moi! Vous me connoiſſez bien mal. Je parle toujours comme je penſe,.... & ſi vous n'êtes pas de même, tant-pis pour vous.

L'ABBÉ.

Et... c'eſt tout de bon?... là.... tout de bon?

LE BARON.

Oui, Monſieur l'Abbé, tout de bon. Mais puiſque mes pas ſont tournés vers Paris, je vous proteſte que m'y occuperai beaucoup plus d'amuſements que d'affaires, à moins que je ne trouve l'occaſion de concilier mes compatriotes, que j'y pourrai rencontrer.

LA BARONNE.

Et de mon côté, j'y emploierai auſſi tous mes efforts.

L'ABBÉ.

Fort bien. Et, Monſieur Vilain de la Savoniere?

M. VILAIN.

Moi.... Je ſuivrai le torrent.

L'ABBÉ.

C'eſt très-prudent à vous, Monſieur Vilain... Eh bien, Meſſieurs, ne nous brouillons point pour cela. Mais, puiſque ſi peu fidele à votre ſerment, & manquant eſſentiellement aux deux Ordres, vous vous propoſez, Monſieur le Baron, d'abandonner la défenſe de leurs droits, d'après les diſcours ſéditieux d'un homme à paradoxes, & d'un lourd Plébeïen, je me chargerai moi ſeul de toute l'opératoin; moi ſeul j'en aurai la gloire entiere; & je vous forcerai de convenir, que, tout en plaiſantant, je ſais mener des affaires importantes; qu'avec de petits reſſorts, je puis faire mouvoir de grandes machines; & que, quand il le faut, j'ai de l'énergie, tout comme un autre.

LE BARON.

Oh! parbleu, ce ſera de l'énergie bien employée!

LA BARONNE, *avec humeur.*

En v[illegible]bbé, vous ſerez tonjours incorrigible.

L'ABBÉ, *minaudant.*

Oui, Madame,... & ſur-tout du deſir de vous plaire.

LA BARONNE.

C'eſt me donner, en ce cas, bien mince opinion de votre adreſſe.

UN DOMESTIQUE.

Meſſieurs, les voitures ſon prêtes.

LE BARON.

Allons, Meſſieurs, partons.

Tout le monde s'en va.

FIN.